

Plan Canicule



Juin 2024



Mesdames, Messieurs,

Pour la dix-huitième année consécutive, la ville de Roost-Warendin met en place un plan canicule pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2024.

Cette campagne de prévention et de gestion de la canicule s'articule autour de plusieurs actions rappelées dans cette publication.

Ce dispositif doit permettre d'éviter tout drame dans notre ville. Cependant, rien ne remplacera la vigilance de chacun. Je souhaite que les Roost-warendinois fassent, tout au long de l'été, la preuve de leur solidarité à l'égard des personnes les plus fragiles et les plus isolées.

Avec l'équipe municipale, nous mettons tout en œuvre pour être prêts à toute éventualité. Je compte sur l'engagement de tous, amis, voisins, famille qui doivent être aussi attentifs que nous.

Lionel Courdavault
Maire de Roost-Warendin



Faites-vous connaître

Inscription au registre des personnes à risque (registre confidentiel)

Afin de mieux connaître et identifier les personnes fragiles, chaque commune doit tenir un registre. **Si vous avez soixante-cinq ans et plus, si vous êtes handicapé(e) ou reconnu(e) inapte au travail par l'Assurance maladie, vous pouvez remplir le formulaire au verso.**

Cette inscription est gratuite, si elle est fortement conseillée, elle reste facultative.

À faire parvenir en mairie avant le 30 juin 2024.



Les actions municipales

➔ Cellule de veille

Un adjoint responsable, des élus, des bénévoles et des employés communaux se mobilisent pour répondre à vos demandes de 9h00 à 17h00.

Tél. : 03 27 95 90 00

➔ Les lieux frais à Roost-Warendin

Ouverts de 13h00 à 18h00

Uniquement pendant les fortes chaleurs

- La salle des fêtes climatisée,
- La maison de quartier de Belleforière (en complément).



Les numéros utiles

SAMU : 15

Pompiers : 18

Mon médecin :

Canicule info service : 0 800 06 66 66

N° Urgence européen : 112



Nom : Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

N° de téléphone :

souhaite être inscrit(e) sur la liste des personnes vulnérables tenue par la Municipalité de Roost-Warendin.

Bénéficiez-vous d'un service intervenant à domicile ? oui non

Si oui, coordonnées de ce service : • Nom : • Tél. :

N° de téléphone à appeler en cas de problème : Ami Famille Voisin
(cocher la case correspondante)

Date et Signature

N.B. : toute demande d'inscription émanant d'un tiers (hors représentants légaux) doit être faite par écrit à l'attention de M. le Maire.

Coupon à déposer en mairie avant le 30 juin 2024.